

» pendant vostre séjour en Angleterre, peussent prendre  
 » la commodité de venir veoir monsieur le prince, leur  
 » oncle, et moy sy vous plaisoit de me faire tant d'honneur  
 » de leur permettre et l'avoir agréable, dont tant pour estre  
 » assurée en cest endroit, de sa vollonté, que pour le très  
 » grand désir que j'ay d'avoir cest heur de les voir, j'entre-  
 » prendray de vous supplier très humblement de leur vou-  
 » loir permettre de faire ce voïage, ce que j'ousse souhaité  
 » infiniment eüst peu estre en vostre compaignye. Mais si  
 » tant d'honneur et de bien ne m'est permis, à cause de la  
 » négociation que vous traictés, j'espère que n'estant mes-  
 » dits sieurs de Bouillon nos nepveux en cest endroit à  
 » rien astreints qu'à suivre vos commandemens, il vous  
 » plaira bien, ores que vous partissiez plus tost, m'octroier  
 » la très humble requeste que je vous en fais, etc. »

Guillaume joignit ses instances à celles de sa femme, au sujet de ses neveux, auprès de François de Bourbon, par l'envoi de ces lignes<sup>1</sup> :

« D'aultant que, pour les grandes affaires que vous avez  
 » à traicter avec la royne d'Angleterre, de la part du roy,  
 » je doubte que vos affaires pourroient bien tirer en lon-  
 » gueur, et mesme, pour raison de vostre charge, que  
 » vous ne pourrez faire cest honneur à moy et à ma  
 » femme de nous venir voir jusque en ce país, ce que tou-  
 » tefoys je désireray fort que Dieu m'eust fait la grâce  
 » d'avoir cest honneur, je vous supplie bien humblement  
 » me vouloir accorder, et à ma femme, que messieurs nos  
 » nepveux puissent, pour quelques jours, venir passer le  
 » temps jusques en ce país; ce que je sçay aussy que  
 » madame de Bouillon prendra à plaisir et contentement,  
 » ainsi qu'elle escrit à ma femme, moiennant que ce soit

1. Lettre du 25 mai 1581 (Bibl. nat., mss. f. fr., vol. 3,415, f° 42).

» votre plaisir de leur vouloir accorder ; de quoy derechef  
» je vous en prie, et je me tiendray obligé à vous en rendre  
» humble service. »

Rien n'établit que François de Bourbon et ses neveux soient venus dans les Pays-Bas, à l'époque dont il s'agit, ainsi que le désiraient si vivement la princesse et le prince.

D'Amsterdam, Charlotte et Guillaume se rendirent à La Haye. Le docteur Forestus, qui leur était fort attaché, ne manqua pas de quitter sa résidence habituelle de Delft, pour aller les y voir. Il a pris le soin de consigner, dans l'un de ses écrits, l'expression du plaisir qu'il éprouva à se retrouver auprès d'eux, et surtout à recevoir des gracieuses mains de la princesse le charmant cadeau de deux objets d'art, en souvenir des bons soins que le prince avait naguère obtenus de lui, à Delft. Il se montra extrêmement reconnaissant de la bonté de Charlotte de Bourbon à son égard <sup>1</sup>.

Arrivons maintenant au fait capital du rapprochement qui eut lieu, en 1581, entre le duc de Montpensier et la princesse, sa fille.

Si nous ignorons en quels termes le duc convainquit Charlotte de Bourbon de l'affection paternelle dont il voulait désormais l'entourer, nous savons du moins qu'il proclama noblement, à la face de la France et de l'Europe, l'approbation, sans réserve, qu'il donnait à l'union de sa fille avec le prince d'Orange, et le respect dû par chacun à la dignité morale de la princesse et du prince, dont il tenait à honneur d'être le père.

Voici le ferme langage qu'il tint dans une déclaration officielle qui reçut aussitôt une grande publicité <sup>2</sup> :

« Loys de Bourbon, duc de Montpensier, pair de France,

1. Voir *Appendice*, n° 17.

2. Archives de la maison d'Orange-Nassau, n° 2.128. — Bibl. nat., mss. f. fr., vol. 3.902, f° 222. — Sur le repli de l'acte ci-dessus est